

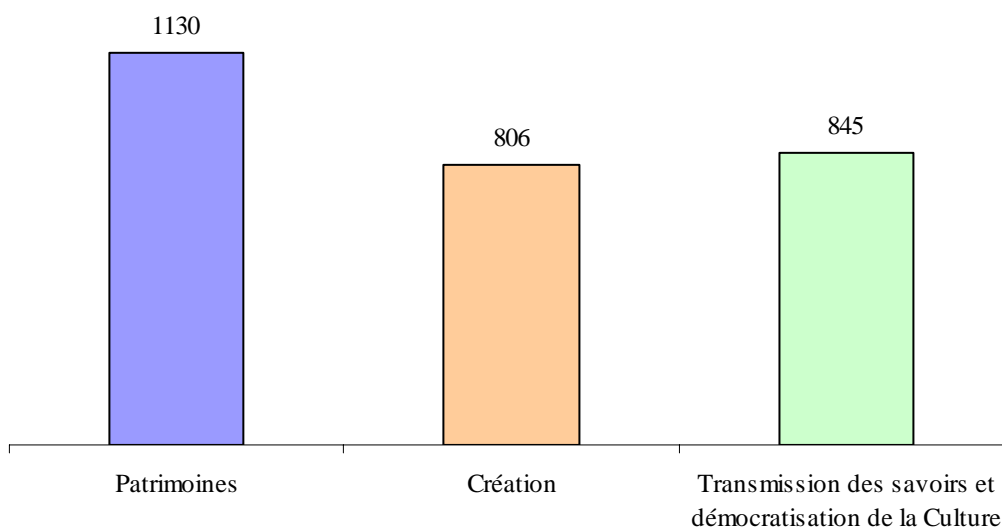
Culture

Autorisations d'engagement : 2,84 milliards d'euros
Crédits de paiement : 2,78 milliards d'euros
Emplois de l'État : 11 130 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 17 874 équivalents temps plein (ETP)

La mission « Culture » a pour objectif de rendre le patrimoine accessible au plus grand nombre, de favoriser la création et de soutenir le développement des pratiques artistiques.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



L'action du ministère de la Culture et de la Communication s'articule autour de trois programmes, auxquels fait écho la nouvelle organisation, simplifiée et allégée, de l'administration centrale :

Le programme « Patrimoines » est destiné à assurer la protection et la valorisation du patrimoine, à l'enrichir et à familiariser le grand public à sa richesse et à sa diversité ;

Le programme « Création » vise à soutenir la création, la production et la diffusion des œuvres d'art, dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du livre ;

Le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a pour finalité de favoriser l'accès à la culture, de développer l'éducation artistique et culturelle, d'améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur et de promouvoir les échanges culturels internationaux.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Programme « Patrimoines »

Les crédits du programme s'élèvent à 1,130 milliard d'euros en 2009, 1,154 milliard d'euros en 2010 et 1,169 milliard d'euros en 2011.

Afin de poursuivre l'effort de l'État en faveur du patrimoine monumental, 285 millions d'euros de crédits budgétaires seront consacrés aux monuments historiques en 2009, auxquels s'ajouteront 20 millions d'euros issus des recettes de cessions d'immeubles de l'État. La protection et l'entretien du patrimoine monumental seront améliorés, particulièrement en ce qui concerne l'entretien préventif, dont la part atteindra, en 2011, près de 15 % des crédits consacrés aux monuments historiques.

La réalisation des grands projets, comme le schéma directeur de Versailles, le Centre des archives de Pierrefitte ou le quadrilatère Richelieu sera poursuivie.

En 2009, les crédits consacrés aux musées de France s'élèveront à 340 millions d'euros.

Programme « Création »

Les crédits du programme s'élèvent à 806 millions d'euros en 2009. L'effort engagé en faveur du spectacle vivant est maintenu. Les crédits budgétaires destinés à cette politique s'élèvent ainsi à 640 millions d'euros en 2009, auxquels s'ajoutent 15 millions d'euros, issus des recettes de cessions d'immeubles de l'État et destinés à financer des opérations immobilières dans ce secteur, en particulier le début des travaux de la Philharmonie de Paris.

Ce budget permettra notamment de soutenir le réseau des institutions du spectacle vivant en régions, de poursuivre le développement de lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire, les travaux de construction de scènes de musique actuelle (Évreux, Rouen, Oignies) et le programme des salles Zénith : 26 millions d'euros de crédits de paiements sont prévus en 2009 pour financer les investissements en région.

Dans le contexte actuel d'essor des technologies numériques, le ministère de la Culture et de la Communication engage par ailleurs plusieurs actions, comme le « Plan Livre », qui vise notamment à accompagner l'avènement du livre numérique, et la mise en place de l'HADOPI, haute autorité chargée de lutter contre le téléchargement illégal sur Internet.

Programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »

Les crédits du programme s'élèvent à 845 millions d'euros en 2009, à 856 millions d'euros en 2010 et à 867 millions d'euros en 2011. Cette dotation est complétée, en 2009, à hauteur de 20 millions d'euros, à partir des crédits du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » au titre des produits de cessions de biens immobiliers occupés par le ministère, afin de poursuivre le programme de rénovation des écoles d'architecture.

Le soutien à l'éducation artistique et culturelle demeure une priorité, avec comme objectif que les jeunes représentent plus de 20 % de la fréquentation des lieux culturels.

Enfin, l'optimisation des fonctions de soutien du ministère lui permet de consacrer une part plus importante de ses crédits aux politiques culturelles.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Les objectifs poursuivis sont, d'une part, de créer des synergies et, d'autre part, de moderniser la gestion du ministère.

Ainsi, la réorganisation de l'administration centrale, le regroupement du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie en un seul opérateur ainsi que le rattachement des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) devraient se traduire par des gains de productivité reposant sur la mutualisation de certaines fonctions.

L'évolution de l'enseignement supérieur culturel, avec la constitution de pôles d'excellence dans le cadre de la réforme licence-master-doctorat (LMD), doit également permettre de réaliser des économies d'échelle, tout en assurant une meilleure visibilité.

Le rapprochement entre le service national des travaux (SNT) et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) devra améliorer le pilotage de la maîtrise d'ouvrage des grands projets.

Une plus grande efficacité dans la réalisation des missions du ministère sera demandée à l'ensemble des acteurs, notamment les établissements publics, qui seront incités à développer leurs ressources propres et à améliorer la maîtrise de leurs dépenses.

En matière d'archéologie préventive, l'amélioration du rendement de la redevance d'archéologie préventive et le développement d'une offre concurrentielle seront favorisés. La possibilité de filialiser certaines activités de fouilles sera aussi étudiée.

La politique de restauration des monuments historiques verra son efficacité accrue, notamment par la mise en concurrence des architectes en chef des monuments historiques.

Par ailleurs, les modalités d'intervention de l'État en faveur du spectacle vivant seront redéfinies, à la suite des Entretiens de Valois, avec comme objectif d'améliorer l'effet de levier et l'impact de l'intervention de l'État

Concernant la modernisation des musées, les études sur la filialisation de certaines activités commerciales de la Réunion des Musées nationaux (RMN) seront poursuivies, afin de proposer un schéma équilibré et cohérent au regard des missions de service public de l'établissement.

Enfin, les musées nationaux sous statut de service à compétence nationale verront leur organisation évoluer, soit dans le cadre de liens renforcés avec la RMN, soit en étant érigés en établissements publics autonomes (musée et château de Fontainebleau en 2009 ; musée Picasso et musée de la céramique de Sèvres, associé à la Manufacture nationale de Sèvres, en 2010), soit, encore, en étant rattachés à un établissement public existant (musée de l'Orangerie, rattaché au musée d'Orsay en 2010).

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	2 877	2 841	2 725	2 723
Crédits de paiement	2 759	2 781	2 798	2 816

Ministre concerné :
- Culture et Communication